



Sécurité élus

PROTECTION JURIDIQUE
ET RESPONSABILITÉ
PERSONNELLE DE L'ÉLU



Sécurité élus

Votre mandat électif vous amène chaque jour à des prises de responsabilités conséquentes. Parce que votre mandat vous engage personnellement, le contrat Sécurité élus vous protège, dans l'exercice de votre fonction, des mises en cause personnelles dont vous pouvez faire l'objet.

150 élus
mis en cause
en France chaque année,
dans des affaires liées à leur
mandat électif local,
soit 3 élus par
semaine !

Une protection adaptée à votre prise de risque

> Protection juridique

Les frais de défense inhérents à une mise en cause pénale pour une infraction ou un délit non intentionnel commis dans l'exercice de votre mandat sont pris en charge. Vous pouvez choisir votre avocat en toute liberté.

> Responsabilité personnelle

Sécurité élus couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, à la suite de fautes ou de négligences non intentionnelles commises dans l'exercice de votre mandat.

> Indemnisation des dommages corporels

Si vous êtes victime de dommages corporels consécutifs à un accident dans l'exercice de votre mandat, SMACL Assurances prend en charge votre indemnisation quel que soit votre degré de responsabilité.

> Interruption d'activité professionnelle

Vous devez interrompre votre activité professionnelle suite à un événement imprévisible survenu dans votre collectivité, SMACL Assurances vous verse une indemnité pour compenser votre perte de revenus.

BON À SAVOIR

Le contrat Sécurité élus est **une assurance individuelle**. Le Conseil d'État et la Cour des comptes précisent qu'elle **ne peut être imputée sur le budget de la collectivité**. Cela implique que l'élu souscrit le contrat personnellement et sur ses propres deniers.



UN CONTRAT PREMIUM RÉSERVÉ AUX ÉLUS LOCAUX

Le contrat Sécurité élu s'adresse aux élus des communes et des intercommunalités, des conseils départementaux et régionaux. Les dirigeants ou les administrateurs d'entreprises publiques locales (EPL) peuvent également en bénéficier à deux conditions : être titulaires d'un mandat électif et représenter leur collectivité au sein de l'EPL.

Des services à la mesure de votre engagement

> Information juridique

Bénéficiez de l'expertise de juristes pour répondre aux questions liées à votre mandat et vous accompagner dans votre prise de décision.

> Assistance psychologique

Une écoute psychologique peut être organisée et prise en charge par SMACL Assistance suite à la survenance d'événements traumatisants (accident, maladie grave, agression, mise en cause judiciaire, etc.).

> Assistance aux personnes

En plus de votre rapatriement en cas d'évènement grave dans l'exercice de votre mandat (maladie, accident, décès, etc.), SMACL Assistance prend en charge vos frais de déplacement dans le cadre de vos obligations de service public. Ces déplacements doivent être liés à des événements ayant des impacts sur la sécurité, la tranquillité ou la santé de vos administrés.

> Actualité et jurisprudence

Retrouvez une actualité complète sur les risques encourus par les élus dans l'exercice de leur mandat sur le site de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.

> www.observatoire-collectivites.org

Les montants de garantie en lien avec vos responsabilités

Garanties	Montant par évènement	Franchise
Protection juridique de l'élu		
Action amiable ou judiciaire	À concurrence de 30 000 €	Aucune
Responsabilité personnelle de l'élu dans l'exercice de son mandat		
Tous dommages confondus	10 000 000 €	Aucune
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €	
Dommages de pollution accidentelle	2 000 000 €	
Dommages corporels de l'élu dans l'exercice de son mandat		
Tous dommages corporels accidentels	À concurrence de 500 000 €	Selon garantie*
Interruption d'activité professionnelle		
Indemnité en cas d'évènement exceptionnel	À concurrence de 200 € par jour dans la limite de 8 jours	Aucune
Prestation d'assistance		
Assistance aux personnes	Monde entier	Aucune
Assistance psychologique	À concurrence de 5 entretiens téléphoniques individuels et de 3 entretiens en face à face avec un psychologue	

* Voir détail aux conditions générales

+ D'INFOS

sur Sécurité **élus**

05 49 32 20 96

smacl.fr



SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56 / Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
RCS Niort n° 301 309 605